



**Convention de partenariat
entre l'association les Marcheurs cueilleurs – section locale de la Vallée d'Ossau
et la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau**

D'un commun accord entre les soussignés :

L'établissement public de coopération intercommunale, ci-après désignée « Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau », représenté par son Président, Jean-Paul CASAUBON,

et

L'association Les Marcheurs cueilleurs – section locale de la Vallée d'Ossau, ci-après désignée « l'association », représentée par ses co-responsables, Madame Chrystel DELATTRE et Monsieur Marcel BUNEL,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Préambule

Depuis plusieurs années, l'association nationale les Marcheurs Cueilleurs, parrainée par Yann ARTHUS-BERTRAND, agit concrètement en France (41 sections locales) pour nettoyer la nature, sensibiliser le plus grand nombre et lancer des alertes pour la protection de l'environnement.

Depuis maintenant plus de 2 ans, une première action citoyenne spécifique menée sur la Commune d'Arudy s'est progressivement transformée vers la constitution d'une section locale de l'association en Vallée d'Ossau.

Conscients d'enjeux partagés, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau souhaite s'inscrire en partenariat et en complémentarité avec cette démarche.

Article 2 : axes de partenariat

La présente convention de partenariat est basée sur les enjeux et orientations suivantes :

Communication

Appui de la CC Vallée d'Ossau d'un relai auprès des mairies et partenaires concernant les initiatives de l'association :

- Relai de quelques actions de l'association sur le site internet, la page Facebook et l'Ossau Mag'
- Aide à la réalisation de visuels (infographie)
- Conception et fourniture d'un panneau mobile positionné sur les lieux de collecte en cours informant sur l'objectif et les principes des actions
- Conception d'un panneau mobile positionné sur le dernier lieu de collecte traité
- Possibilité de pouvoir présenter ses actions sur des événements intercommunaux (ex) le Pic Vert Festival, etc.)

Appui logistique

Fourniture de :

- Plusieurs panneaux de signalisation pour sécuriser leurs chantiers (réceptionnés)
- Quelques paires de gants de différentes tailles adaptés au ramassage
- Une vingtaine de gilets de sécurité (couleur verte) floqués avec le logo de l'association et celui de la CC Vallée d'Ossau
- Sacs poubelles

Partenariat avec notre service de collecte pour l'apport en déchetterie sur certaines opérations ciblées.

Actions spécifiques

- Action en septembre 2021 dans le cadre de la 15ème du Pic Vert Festival, au niveau du secteur de l'Espace Naturel du Lac de Castet et de ses abords
- Autres exemples d'actions qui pourront être menées (actions nettoyage « vélo route/voie verte de la Vallée d'Ossau » associant communes/bénévoles/intercommunalité, actions avec l'ALSH, les crèches, le RAM, voir les écoles et les collèges)

Exemplarité

- Mise en place d'une charte d'engagement pour le soutien aux associations par la CC Vallée d'Ossau dans le cadre de l'été Ossalois et des activités de sports nature
- Mettre à disposition des organisateurs d'évènements sport nature du balisage réutilisable
- Mettre à disposition des organisateurs d'évènements du matériel adapté pour le tri des déchets
- Inciter le plus grand nombre de communes à l'appropriation de la charte de l'environnement à valeur constitutionnelle (loi du 1^{er} mars 2005)

Article 3 : Cadre d'intervention général

En termes juridiques, l'association et la CC Vallée d'Ossau déclinent leurs opérations sous leurs propres responsabilités respectives.

Article 4 : Gouvernance

Une instance de gouvernance est instituée : le comité de partenariat.

Composé de représentants de l'association, des élus et techniciens concernés, il se réunit a minima 1 fois par an (2 mois avant la date anniversaire du partenariat) pour définir et évaluer les orientations du partenariat, organiser la mise en réseau de l'ensemble des partenaires possibles, assurer la conduite opérationnelle du programme d'action.

Article 5 : Communication

L'association et la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication nécessaires au succès du dispositif.

Aucun document non validé conjointement dans le cadre de ce partenariat ne sera diffusé. Ces documents comme l'ensemble des outils de communication créés et diffusés devront promouvoir l'action commune des partenaires.

Article 7 : Modalités du partenariat

Durée :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à date de sa signature.

Révision / reconduction / résiliation de la convention :

Si l'évolution du contexte ou de l'opération le nécessite, des ajustements pourront être effectués par chaque partenaire, sur proposition d'avenant

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'une validation commune par un avenant.

La présente convention pourra être résiliée, par l'association ou la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, de manière unilatérale et anticipée, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les engagements contractés jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Bilan :

Un bilan final de l'opération sera réalisé et présenté en comité de partenariat.

En fonction des difficultés rencontrées sur les plans techniques, administratifs et financiers, des mesures pourront être proposées pour améliorer l'efficacité du programme et atteindre les objectifs fixés par la convention. Elles feront, si nécessaire, l'objet d'un avenant à la convention.

Ce document pourra comporter des propositions d'action à mettre en œuvre pour prolonger la dynamique du programme ainsi que des solutions nouvelles à initier.

Fait à Arudy, le

Pour la section locale de l'association

Le responsable,

Pour la Communauté de
Communes de la Vallée
d'Ossau,
Le Président,